

Rapport annuel

2020

2021

Société d'inclusion
économique et sociale

Ensemble  Pour vaincre
la pauvreté
Overcoming  Together

La Société d'inclusion économique et sociale (SIES)
Rapport annuel 2020-2021

440, rue King – pièce 423
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada
<http://www.gnb.ca/pauvreté>

Septembre 2021

Imprimé (bilingue): ISBN: 978-1-4605-2089-5
PDF (français): ISBN: 978-1-4605-2091-8
PDF (anglais): ISBN: 978-1-4605-2090-1

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Équipe de la SIES

Stéphane LeClair

Directeur général

Althea Arsenault

Gestionnaire du développement des ressources

Brian Saunders

Conseiller en matière de politiques

Marc Gosselin

Coordonnateur

July Synnott

Coordonnatrice

Pamela Robichaud

Coordonnatrice

Catherine Evans

Adjointe administrative

Conseil d'administration

Eric Beaulieu

Président

Sous-ministre du Développement social

L'honorable Bruce Fitch

Co-président

Ministre responsable

Jean Allain

Co-président

Secteur sans but lucratif

Shelley Clayton

Co-présidente

Citoyenne

Nick Ganong

Co-président

Secteur des affaires

Juliette Breau

Citoyenne ayant vécu ou vivant en pauvreté

Paul Levesque

Citoyen ayant vécu ou vivant en pauvreté

Mary Lesage

Citoyenne ayant vécu ou vivant en pauvreté

Germaine Guimond

Secteur sans but lucratif

Chantal Landry

Secteur sans but lucratif

Michel Guitard

Secteur des affaires

Brittany Merrifield

Secteur des affaires

L'honorable Jill Green

Ministre du Transport et de l'Infrastructure

L'honorable Tammy Scott-Wallace

Ministre du Tourisme, Patrimoine et Culture

Ministre responsable de l'Égalité des femmes

Robert Gauvin

Opposition officielle

Coordonnées

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Place Kings 440, rue King – pièce 423

C.P. 6000 Fredericton, NB E3B 5H1

Téléphone : 506 444-2977

Sans frais : 1 888 295-4545

Télécopieur : 506 444-2978

esic-sies@gnb.ca

www.gnb.ca/pauvreté

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la Lieutenante-gouverneure

L'honorable Brenda L. Murphy

Bureau de la Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

Conformément au paragraphe 28(1) de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, j'ai l'honneur de vous présenter, à titre de ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, le rapport annuel des activités de la Société pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Je vous prie de recevoir l'assurance de ma très haute considération,



L'honorable Bruce Fitch

Ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Du président au ministre

L'honorable Bruce Fitch

Ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le rapport annuel de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



Eric Beaulieu

Président

Table des matières

Message du ministre.....	6
Message des coprésidents.....	7
Mandat.....	9
Contexte historique	10
Ensemble pour vaincre la pauvreté 3	11
Réseaux d'inclusion communautaire.....	12
Mise à jour sur les projets et les initiatives.....	15
Progrès des 9 mesures prioritaires	24
Résumé des activités de recrutement	25
Langues officielles.....	25
Faits saillants d'Ensemble pour vaincre la pauvreté.....	26
États financiers.....	31

Message du ministre

Nous venons de connaître une année comme nous n'en avons jamais vécu. En tant que ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale (SIES), je suis heureux de vous faire part des activités de la Société pour l'exercice 2020-2021, particulièrement dans ce contexte pandémique.

Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick est une initiative non partisane qui, dès le départ, a été adoptée à l'unanimité par tous les membres de l'Assemblée législative. Le conseil d'administration de la Société d'inclusion économique et sociale comprend trois ministres du gouvernement et un membre élu de l'opposition officielle, en plus de personnes vivant ou ayant vécu dans la pauvreté et de représentants des milieux à but non lucratif et d'affaires.

La dernière année a été extrêmement importante, chargée et productive pour la SIES, les réseaux d'inclusion communautaires (RIC) et les nombreux intervenants clés de l'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick.

Le principal objectif de la SIES en 2020-2021 était d'entreprendre la mise en œuvre du plan Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, rendu public en mars 2020. Aux termes de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, la SIES a le mandat d'adopter un nouveau plan tous les cinq ans par l'entremise d'un processus d'engagement public. En raison de la pandémie, la SIES a mis l'accent sur le soutien et l'élargissement de son accès aux services alimentaires et aux services de transport.

Rappelons qu'Ensemble pour vaincre la pauvreté n'est ni un plan gouvernemental, ni un plan d'affaires, ni le plan d'un organisme sans but lucratif, ni un plan d'un citoyen. Il s'agit d'un plan créé par le Nouveau-Brunswick pour le Nouveau-Brunswick. Il est essentiel que tous les membres de notre société travaillent ensemble pour offrir à tous les Néo-Brunswickois l'occasion de réaliser tout leur potentiel. Chacun a un rôle à jouer dans le processus d'amélioration de la vie de ses concitoyens, tout particulièrement pendant la pandémie.

Pour terminer, je tiens à remercier sincèrement les membres des RIC, leurs partenaires de projet, ainsi que les membres du conseil et le personnel de la SIES pour leur travail au cours de la dernière année. Votre dévouement, votre engagement et votre coopération témoignent de la vitalité et de l'efficacité de notre collaboration ainsi que de notre engagement à répondre aux besoins de tant de personnes.



L'honorable Bruce Fitch
Ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale

Message des coprésidents

L'exercice 2020-2021 a été une année d'adaptation, de transition et de changement pour la Société d'inclusion économique et sociale (SIES), les réseaux d'inclusion communautaires (RIC) et les nombreux intervenants du milieu de l'inclusion économique et sociale.

Alors que le monde se préparait à faire face à la pandémie mondiale de COVID-19, la SIES venait tout juste de lancer le plan Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick. Bien que cette année n'ait ressemblé à aucune autre, les initiatives découlant de ce nouveau plan auraient une incidence importante sur l'amélioration de la qualité de vie des Néo-Brunswickois.

Cette année a également été marquée par la publication du rapport final du plan Ensemble pour vaincre la pauvreté 2 (EVP2), à l'automne 2020. Ce rapport met en évidence les mesures et les initiatives comprises dans le plan, ainsi que l'évolution des piliers, des thèmes et des mesures prioritaires. Des histoires de réussite ont également été fournies par les RIC, tandis qu'étaient communiqués les plus récents développements dans le cadre des projets en cours. Ce rapport final présente les progrès considérables réalisés dans le contexte du plan EVP2, mais aussi les secteurs dans lesquels il faudrait déployer davantage d'efforts pour améliorer la qualité de vie des Néo-Brunswickois.

Les travaux pour mettre en œuvre Ensemble pour vaincre la pauvreté se poursuivent sans relâche grâce au travail acharné des douze RIC et de leurs organismes partenaires locaux. Les RIC sont essentiels à la sensibilisation de la collectivité et à l'accroissement du niveau d'engagement des citoyens dans toute la province. Leur dévouement et leurs efforts pour rassembler ces citoyens afin de créer un mouvement d'engagement communautaire sont essentiels à leur succès.

Ce réseau de membres assidus ont fait preuve d'une grande efficacité et d'une grande adaptabilité au cours de cette année marquée par la pandémie afin d'offrir des services essentiels, comme le transport communautaire. De nombreuses mesures d'adaptation ont dû être mises en œuvre pour s'assurer que les services rendus respectent les directives de sécurité fournies par Santé Canada, afin de garantir la sécurité de nos clients et de nos bénévoles. Nous félicitons les RIC et les remercions de leur dur labeur. Nous leur sommes profondément reconnaissants de leur dévouement et leur engagement à l'égard de cette organisation. Le lecteur pourra voir ses résultats dans la section du présent rapport qui lui est consacrée.

Au cours du dernier exercice, la SIES s'est concentrée sur les domaines d'intervention suivants :

- mise en œuvre du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté 3*;
- lancement du guichet unique – service 211;
- collaboration avec les intervenants afin d'adapter les services essentiels et de les offrir aux Nouveau-Brunswickois pendant la pandémie;
- consultation des RIC pour déterminer les services qui sont toujours offerts et ceux qui sont suspendus en raison de la pandémie, pour possiblement aider à continuer la prestation de ces services.

La participation et le soutien continus des citoyens, ainsi que des secteurs sans but lucratif, des affaires et des gouvernements constituent les principaux atouts du plan Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick. L'engagement collectif à l'échelle de la province et la nature non partisane établie dès le départ rendent le plan unique et demeurent la pierre angulaire de son succès. Nous espérons

pouvoir compter sur ces principes dans les années à venir.

Nous souhaitons féliciter les douze RIC pour leur travail exceptionnel au cours de la dernière année. Ces réseaux sont très actifs dans leurs collectivités, et année après année, ils réussissent à réunir des citoyens, des groupes et d'autres partenaires pour aider leurs concitoyens à améliorer leur qualité de vie.

Nous remercions également les membres du conseil d'administration de la SIES. Ce groupe de personnes provenant de partout dans la province représente les quatre secteurs d'activité. À l'instar des représentants des RIC, elles consacrent de nombreuses heures de leur précieux temps à l'amélioration de la qualité de vie de nombreux Néo-Brunswickois.

Le conseil d'administration de la SIES est soutenu au quotidien par une petite équipe d'employés d'une efficacité sans faille. Nous lui sommes reconnaissants de ses efforts et de son engagement. Nous espérons pouvoir continuer à compter sur l'appui de tous les intervenants et résidents du Nouveau-Brunswick à mesure que nous progresserons dans ce projet social novateur et unique.

Les co-présents

Jean Allain

Shelley Clayton

Nick Ganong

L'honorable Bruce Fitch

Mandat

Prévenir et réduire la pauvreté au Nouveau-Brunswick sont des enjeux des plus complexes. Les causes et les conséquences sont nombreuses, et il n'existe aucune solution universelle qui permette de prévenir ou d'éradiquer la pauvreté. Peu importe la définition utilisée pour caractériser la pauvreté, il s'agit d'un enjeu sur lequel chacun doit se pencher. La collaboration de chaque membre de notre société est indispensable pour que chaque Néo-Brunswickois ait l'occasion d'atteindre son potentiel.

C'est à la suite d'un vaste processus d'engagement par le biais de dialogues publics avec les Néo-Brunswickois de tous les milieux que le premier plan de réduction de la pauvreté de la province, Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014 (EVP1), a été élaboré.

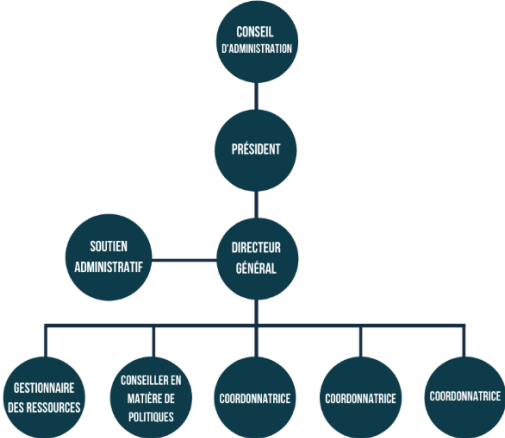
La Société d'inclusion économique et sociale (SIES) a été établie pour mettre en œuvre et gérer cette façon unique d'aborder la question de la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

La Société d'inclusion économique et sociale a été établie afin :

- d'assurer la mise en œuvre et l'évaluation du plan EVP ainsi que l'élaboration et l'adoption de tout autre plan d'inclusion économique et sociale;
- de coordonner et d'appuyer les réseaux d'inclusion communautaire dans l'élaboration de leurs plans locaux et la réalisation des objectifs du plan provincial énoncés dans leurs plans locaux;
- de gérer le Fonds de l'inclusion économique et sociale créé en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'inclusion économique et sociale;
- d'exercer les autres activités ou fonctions qu'autorisent ou exigent la présente loi ou les règlements ou qu'ordonne le lieutenant-gouverneur en conseil.

De plus, la Loi sur l'inclusion économique et sociale stipule qu'un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être élaboré et adopté à tous les cinq ans par l'entremise d'un processus d'engagement public conduit par la Société. Un deuxième plan, Ensemble pour vaincre la pauvreté : le Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019 (EVP2) a été adopté et mis en œuvre en s'appuyant sur le succès d'EVP1. Le troisième plan – Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick (EVP3) a été adopté en mars 2020 à la suite d'un processus d'engagement public exhaustif.

La SIES est dirigée par un conseil d'administration. Des rencontres du conseil d'administrations ont eu lieu à six reprises en 2019-2020. Conformément à la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, le conseil s'est chargé d'administrer les activités et les affaires de la Société, y compris les finances, les opérations, l'établissement de politiques et la surveillance des progrès réalisés dans le plan.



Contexte historique

En octobre 2008, le gouvernement provincial a annoncé une initiative d'engagement du public qui offrait à la population du Nouveau-Brunswick la possibilité de participer aux efforts de réduction et de prévention de la pauvreté. Le gouvernement a décidé de faire participer toute la population à la recherche de solutions aux problèmes économiques et sociaux rattachés à la pauvreté.

Au terme d'un processus de consultation exhaustif entrepris auprès d'environ 2 500 participants représentant les personnes vivant ou ayant vécu dans la pauvreté, des représentants du secteur sans but lucratif, du gouvernement provincial et de l'opposition officielle, Ensemble pour vaincre la pauvreté a été élaboré et adopté.

La Société d'inclusion économique et sociale (SIES) a ensuite été créée pour incuber, promouvoir et diriger le plan. L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté la Loi sur l'inclusion économique et sociale pour soutenir le plan et les efforts de la SIES dans la mise en œuvre de ce plan.

Cette loi précise qu'un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être adopté tous les cinq ans à la suite d'un processus de consultation du public mené par la SIES. À l'automne 2013, la SIES a entrepris une deuxième série de dialogues publics. Cet engagement de la population a mené à la création du deuxième plan, Ensemble pour vaincre la pauvreté 2014-2019 (EVP2). Un autre processus d'engagement public a eu lieu au printemps 2019, ce qui a permis de créer le troisième plan Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick (EVP3). Ce troisième plan, qui comprend une nouvelle vision, a été présenté aux Néo-Brunswickois le 5 mars 2020.

EVP1 et EVP2

Grâce à la coopération des gouvernements, des entreprises, du secteur sans but lucratif, des personnes vivant dans la pauvreté et des citoyens à titre individuel, tous les hommes, femmes et enfants du Nouveau-Brunswick disposeront des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux tout en vivant dans la dignité, la sécurité et en bonne santé. De plus, tous les Néo-Brunswickois devraient être inclus en tant que citoyens à part entière, grâce à des possibilités d'emploi, de développement personnel et d'engagement communautaire.

EVP3

Tous les Néo-Brunswickois jouissent des possibilités, des ressources et de la sécurité dont ils ont besoin pour s'épanouir et participer activement à la vie communautaire.

Présentation et responsabilité

Le succès de l'initiative de réduction de la pauvreté repose sur la reconnaissance que tous les citoyens et secteurs de la société doivent jouer un rôle clé dans la réduction de la pauvreté. Il existe un engagement à poursuivre ce partenariat à l'intérieur d'un modèle de gouvernance qui comporte les éléments suivants :

1. des réseaux d'inclusion communautaire économique et sociale sont formés à l'échelle locale et se composent de représentants des personnes vivant dans la pauvreté, du secteur sans but lucratif, du secteur des affaires et du gouvernement.
2. un conseil provincial d'inclusion économique et sociale composé de représentants du gouvernement (ministres et sous-ministres), du secteur communautaire, des entreprises et des personnes à faible revenu, et présidé par quatre coprésidents.
3. une unité de coordination qui fournit un soutien en matière de coordination et d'administration au conseil provincial et aux réseaux d'inclusion communautaire.

Ensemble pour vaincre la pauvreté 3

Dans la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* du Nouveau-Brunswick, il est énoncé qu'un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être adopté tous les cinq ans par l'entremise d'un processus d'engagement public conduit par la SIES. Le processus du plan Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 (EVP3) s'est déroulé en 2019 en collaboration avec les RIC et comprenait les phases suivantes :

- sollicitation des commentaires au moyen de questionnaires en ligne, de dialogues communautaires et sectoriels, de groupes de discussion, de mémoires et d'un échange des meilleurs cerveaux;
- analyse de l'information et élaboration du plan;
- analyse et approbation par le conseil d'administration de la SIES.

En 2019, la SIES a mené son processus d'engagement public le plus complet en matière de pauvreté depuis l'adoption du premier plan en 2009. Il a été l'occasion de rassembler des personnes qui ont connu la pauvreté, des membres de la collectivité, des organismes sans but lucratif, le milieu des affaires, des représentants du gouvernement, des intervenants et des universitaires.

Plus de 40 dialogues communautaires et 8 dialogues sectoriels ont été organisés. Le processus comprenait également un sondage en ligne sur la pauvreté, des groupes de discussion avec des personnes vivant dans la pauvreté et un appel de mémoires auquel ont répondu 26 organismes souhaitant présenter leurs perspectives sur la pauvreté.

Au total, 2 500 Néo-Brunswickois ont formulé 25 000 commentaires. De plus, la SIES et l'Institut canadien ont organisé un échange des meilleurs cerveaux qui a réuni des intervenants clés, des chercheurs, des responsables des politiques et des décideurs provenant des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, possédant de l'expertise en matière d'inclusion économique et sociale. Cet échange a donné lieu à l'élaboration de neuf mesures prioritaires qui saisissent l'essence de la discussion. Celles-ci sont au cœur du plan et ont été regroupées selon les trois piliers définis plus loin.

Le conseil d'administration de la SIES a approuvé le nouveau plan à l'hiver 2020, et il a été dévoilé lors d'une conférence de presse en mars 2020. L'EVP3 met l'accent sur le renforcement des capacités des communautés. Ce plan reconnaît que chaque personne et communauté joue un rôle dans la promotion de l'inclusion économique et sociale, et invite à donner aux communautés le pouvoir de lutter contre la pauvreté et d'autres enjeux du Nouveau-Brunswick.

Objectif global

Conformément à la stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et au Programme 2030 des Nations Unies pour les ODD, l'objectif global d'EVP3 est de réduire la pauvreté monétaire d'au moins 50% d'ici 2030. Une diminution de 50% ferait passer la MPC du Nouveau-Brunswick de 14% en 2015 à 7% en 2030. Ainsi, en atteignant cette cible, nous sortirions 50 000 Néo-Brunswickois de la pauvreté monétaire.

Actions prioritaires

EVP3 comprend 9 actions prioritaires, regroupées en trois piliers :



1. Sécurité du revenu

Aider les Néo-Brunswickois à se déplacer dans le continuum de sécurité du revenu et fournir un soutien du revenu adéquat aux personnes qui ne peuvent travailler.



2. Coordination des programmes et des services

Aider les Néo-Brunswickois à accéder aux programmes et aux services dont ils ont besoin.



3. Inclusion et communautés saines

Aider les Néo-Brunswickois à vivre dans la dignité.

Réseaux d'inclusion communautaire

La Société d'inclusion économique et sociale chapeaute 12 réseaux d'inclusion communautaire (RIC) soit de façon indépendante, soit avec l'appui d'organismes à vocation communautaire déjà en place. Les RIC ont pour but de cerner, dans le cadre d'une démarche coopérative, les enjeux et priorités régionaux en matière de pauvreté, et d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional de réduction de la pauvreté qui est en harmonie avec les plans EVP.



Les RIC sont au cœur du renforcement des capacités des collectivités, et ils contribuent à rehausser le niveau de mobilisation grâce à la portée des efforts collectifs et de la collaboration. Ils jouent un rôle de coordination avec les organismes locaux et les appuient dans l'élaboration et la mise en œuvre des divers projets communautaires qui font la promotion de l'inclusion économique et sociale dans le but de réduire la pauvreté. Les RIC ont favorisé l'avènement d'un nouveau modèle d'inclusion économique et sociale. Au lieu de s'en remettre aux divers paliers de gouvernement pour éliminer la pauvreté, la SIES, en partenariat avec les RIC, a permis aux collectivités et aux particuliers de participer et de contribuer à la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

Il y a eu plusieurs rencontres formelles et informelles entre la SIES et les RIC en 2020-2021. Toutes les réunions ont eu lieu par vidéoconférence étant donné les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19. Ces rencontres leur ont donné l'occasion d'échanger de l'information, des connaissances, des ressources et des pratiques exemplaires.

Les projets financés par la SIES suscitent l'engagement communautaire, qui se traduit par différentes formes de participation telles que l'aide financière, les dons en nature et le bénévolat. Le pourcentage d'investissement communautaire par projet témoigne de cet engagement communautaire

Portrait provincial:

Valeur des projets au sein des collectivités (incluant le financement de la SIES)	\$2,188,607
Valeur des contributions des collectivités	\$1,563,387
Pourcentage d'investissement par les collectivités	73%

Remarque : Ce tableau reflète les projets qui bénéficiaient d'un financement de la SIES. Les RIC ont participé à d'autres projets de développement communautaires qui ne recevaient pas de soutien financier de la SIES.

Au cours de cette année de pandémie, la SIES et les RIC ont maintenu le cap en se concentrant sur trois mesures prioritaires qui apporteraient un soutien essentiel aux Néo-Brunswickois vulnérables : le transport, la sécurité alimentaire et la capacité communautaire.

Les RIC ont démontré un grand niveau de résilience et d'adaptabilité pour maintenir les services offerts aux communautés desservis. Ils ont travaillé en continu pour développer, maintenir et élargir leurs services, mais particulièrement ceux liés au transport où certaines régions sont même allées jusqu'à développer et ajouter un service de livraison aux services existants. Alors que plusieurs fonds de la SIES ont été dirigés vers ces services de transport essentiels, plusieurs efforts ont été déployés par les RIC pour aller chercher du financement disponible de plusieurs organisations externes pour assurer la continuation de différents programmes, tels que la sécurité alimentaire.

Il y a actuellement 11 services de transport communautaire au Nouveau-Brunswick. Huit régions offrent des services à l'échelle régionale et trois, à l'échelle locale ou à celle des collectivités. Un nouveau service de transport régional sera lancé dans la région du Grand Fredericton en 2021-2022. Des fonds ont été accordés aux RIC dans le cadre de différents programmes afin d'assurer la viabilité des services de transport alors qu'ils devenaient essentiels pendant la pandémie. Les nouvelles mesures de sécurité dans le cadre de ces services ont été adaptées à de nombreux égards; plus de détails à ce propos sont fournis dans la section suivante du présent rapport.

Un grand nombre de participants et de bénévoles ont contribué aux services de transport partout au Nouveau-Brunswick. Ils ont veillé à ce que des services comme la livraison d'aliments et autres biens aux ménages sans transport soient maintenus et offerts de façon sûre et efficace. Plus de 350 bénévoles assidus ont donné de leur temps pour contribuer au succès de cet important service, pour un total de 13 602 heures bénévolat. Un grand nombre de personnes dévouées ont également consacré beaucoup de temps et d'efforts pour assurer le fonctionnement des services pendant la pandémie. Ces personnes ont apporté leur soutien au transport communautaire et à la livraison de biens essentiels à un moment où les Néo-Brunswickois en avaient le plus besoin. Cela a permis aux communautés de continuer à bénéficier des services, même pendant les différentes phases de confinement dans la province. Au cours de cette année, plus de 10 600 Néo-Brunswickois ont bénéficié de services liés au transport et à la livraison de marchandises.

Voici une liste de projets financés qui ont eu lieu au cours de la dernière année :

Région 1

WA Action

Door to Door Transportation : Un service de transport qui aide les clients pour assurer la livraison des produits d'épicerie et les déplacements vers les rendez-vous médicaux.

Région 2

Living SJ et Sussex Wellness Network

Régionalisation du transport de Living SJ : Création d'un service de livraison de biens essentiels aux personnes vulnérables de Sussex, Sussex Corner et des communautés rurales environnantes.

Building an Early Start Together (BEST): Les parents et les soignants d'enfants de 0 à 5 ans des quartiers vulnérables de Saint John ont des connaissances, des compétences et une résilience émotionnelle qui leur permettent d'aider leurs enfants à atteindre leur plein potentiel.

Région 3

Réseau d'inclusion communautaire du Grand Fredericton

Ferme pédagogique Hayes Urban : Ferme pédagogique urbaine à la Ferme historique de Hayes à Devon.

Création d'une solution du transport régional à base de bénévolat à Fredericton : Développer un plan pour répondre aux besoins de transport des communautés environnantes.

Région 4

Réseau d'inclusion communautaire du Nord-Ouest

Transport Connect Nord-Ouest : Livraison de repas chauds aux écoliers.

Région 5

Réseau d'inclusion communautaire Restigouche

Transport Communautaire Restigouche: Coordination du transport communautaire pour la région du Restigouche.

Région 6

Réseau d'inclusion communautaire Chaleur

Cooperative Transport Chaleur : Poursuite du développement d'un système de transport alternatif pour la région Chaleur.

Région 7

Réseau d'inclusion communautaire Northumberland

Transport Communautaire Northumberland : Évaluer les besoins de la communauté en matière de transport et fournir un modèle de prestation de services pour la région de Northumberland.

Région 8

Vibrant Communities Charlotte County

Charlotte County Alternative Transportation Association Inc. : Un programme de conducteurs bénévoles.

Région 9

Inclusion Network Central New Brunswick

Wheels to Wellness : Assurer le transport nécessaire.

Région 10

Réseau d'inclusion communautaire Carleton-Victoria

Western Valley Volunteer Transportation Services : Développer un plan pour répondre aux besoins de transport des communautés environnantes.

Région 11

Réseau d'inclusion communautaire Kent

TC Kent: Un programme de conducteurs bénévoles offrant un service essentiel aux personnes les plus vulnérables du comté de Kent.

Région 12

Réseau d'inclusion communautaire Péninsule acadienne

Déplacement Péninsule: Un programme de transport communautaire comprenant un service de transport communautaire et de covoiturage.

Histoire de réussite des services de transport

Il y a environ un an, un partenariat a été formé pour éliminer l'un des plus grands obstacles auxquels étaient confrontés certains résidents du comté de Charlotte-Est. Deux organisations, Dial-a-Ride du Comté de Charlotte et la banque alimentaire de St. George et les environs ont commencé à travailler ensemble pour s'assurer que les personnes confrontées à l'insécurité alimentaire et aux problèmes de transport n'aient plus à lutter pour accéder aux services dont elles ont besoin.

Avant la pandémie, l'une des plus grandes difficultés de la banque alimentaire était d'acheminer la nourriture aux gens ou d'amener les gens à la nourriture. La livraison de la nourriture signifiait qu'il fallait trouver des bénévoles (ce qui n'est pas toujours facile au pied levé !) ou que la banque alimentaire devait fermer ses portes pour que le personnel puisse faire la livraison, ce qui risquait de manquer une personne qui se présentait à la banque alimentaire.

Ce n'est plus un problème. Maintenant, lorsque quelqu'un appelle pour dire qu'il a des problèmes de transport, nous avons une réponse immédiate : « Pas de problème ! Nous pouvons faire en sorte que la nourriture vous parvienne ! »

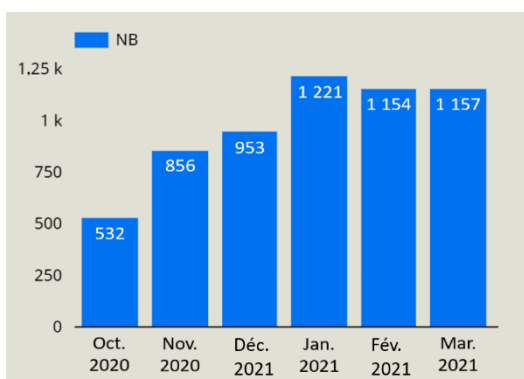
Mise à jour sur les projets et les initiatives

211 NB

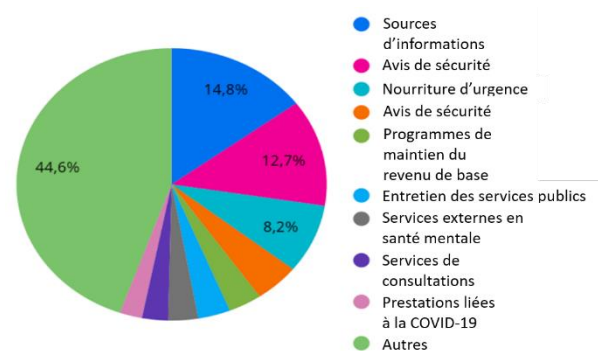
211 NB, une ressource gratuite et confidentielle pour aider les Néo-Brunswickois à s'orienter parmi les services, a été lancé en octobre 2020 par le gouvernement provincial en partenariat avec le gouvernement fédéral, Centraide et la SIES. Le 211 est un service de renseignement et d'aiguillage qui oriente les gens du Nouveau-Brunswick vers d'essentiels services sociaux, communautaires, gouvernementaux et de soutien à la personne. Il aide les gens à trouver rapidement parmi les programmes et services gouvernementaux et communautaires dont ils ont besoin et qui sont adaptés à leur situation particulière. Ce service téléphonique est offert 24 heures sur 24, sept jours sur sept, toute l'année, dans les deux langues officielles et dans 170 autres langues grâce à des services d'interprétation. Les Néo-Brunswickois peuvent composer le 211, et le personnel spécialement formé s'emploiera à lier les appelants avec les services pour répondre aux besoins de tous les jours et à ceux survenant en périodes de crise.

Le 211 NB s'est révélé apporter un soutien indispensable aux citoyens pour les aider à trouver des services et des ressources, notamment au chapitre de l'alimentation et du logement, des services de santé mentale, des services aux aînés et aux jeunes, et bien plus encore. Le programme a contribué à pallier de nombreux manques, particulièrement pendant la pandémie. En date du 31 mars 2021, 211 NB avait reçu un total de 5 873 appels de partout dans la province, appels qui visaient essentiellement à obtenir des renseignements sur les avis de santé publique, les services de renseignement du gouvernement, l'aide au paiement du loyer et les banques alimentaires.

Nombre d'appels reçus
d'octobre 2020 à mars 2021



Besoins identifiés
d'octobre 2020 à mars 2021



Histoire à succès du 211

Personne ne devrait avoir à vivre avec la peur et la violence. Composer le 211 est un moyen sûr et confidentiel de trouver du soutien pour se sortir d'une situation de violence.

Une mère seule a téléphoné au 211 parce qu'elle ne savait pas comment obtenir de l'aide. Elle avait quitté l'Ontario pour venir s'installer au Nouveau-Brunswick avec son fils adulte, mais il était violent envers elle et sa fille. Elle n'avait nulle part où aller ni aucun revenu. Elle a également mentionné qu'elle aimerait inscrire sa fille à l'école. Elle ne savait pas où obtenir de l'aide dans sa nouvelle ville.

L'agent chargé de l'orienter a fait preuve d'empathie à l'égard de sa situation et l'a rassurée, l'informant qu'il existait des ressources communautaires pour l'aider à Moncton. Il a également vérifié auprès de l'appelant que son intégrité physique n'était pas menacée au moment de son appel; elle était en sécurité.

L'appelante a été aiguillée vers un endroit sûr pour les femmes et les enfants victimes de violence, guidée quant à la façon de demander de l'aide au revenu au Nouveau-Brunswick et s'est vu fournir le nom de l'organisme communautaire qui aide les familles en difficulté en leur offrant une aide pratique, notamment des fournitures scolaires. Soulagée, elle a remercié son interlocuteur : « Merci. J'avais besoin de savoir qu'il existait des ressources pour m'aider. »

Bon d'études canadien

La SIES fait la promotion au Nouveau-Brunswick du Bon d'études canadien (BEC), une prestation offerte par le ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada (EDSC). Le BEC est offert gratuitement aux enfants nés après 2004 dans une famille dont le revenu net est de moins de 49 020 \$ ou de moins pour une famille ayant jusqu'à trois enfants.

Les enfants admissibles reçoivent 500 \$ et ils recevront 100 \$ de plus pour chaque année où ils sont admissibles (jusqu'à 15 ans ou jusqu'à concurrence de 2 000 \$). Les prestations sont aussi offertes pour toutes les années pendant lesquelles l'enfant était admissible avant la présentation de la demande. L'argent doit être déposé dans le REEE approprié de l'enfant et peut être utilisé pour aider à payer une éducation ou une formation après l'obtention du diplôme d'études secondaires. Une employée de la SIES est coprésidente nationale du Réseau des champions du Bon d'études canadien du ministère de l'EDSC, un groupe de travail pancanadien d'organismes qui font la promotion du BEC.

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur la promotion du BEC et l'accessibilité à l'inscription pour les enfants du Nouveau-Brunswick et de tout le Canada. Des plans fondés sur les expériences vécues au cours de la dernière année sont en cours d'élaboration, afin d'évaluer la possibilité d'instaurer un processus de demande entièrement en ligne et de lancer une campagne provinciale pour le BEC.

Stratégie nationale de réduction de la pauvreté

La stratégie fédérale de réduction de la pauvreté, *Une chance pour tous*, a été lancée en août 2018 avec la vision d'aider à réduire la pauvreté, d'appuyer les Canadiens qui travaillent fort pour intégrer la classe moyenne et de bâtir un pays prospère et véritablement inclusif où tout le monde profite de la croissance économique – un pays où tous les Canadiens peuvent réaliser leur plein potentiel.

La stratégie *Une chance pour tous* vise à reconnaître que la pauvreté n'est pas qu'une question d'argent. En plus d'assurer un suivi de l'incidence de la pauvreté (par l'intermédiaire des *Mesures de la pauvreté fondées sur un panier de consommation*), le gouvernement du Canada s'est engagé à créer un tableau de bord d'indicateurs permettant de surveiller d'autres dimensions majeures de la pauvreté, notamment : l'insécurité alimentaire, les besoins en matière de santé et de logement non comblés et l'itinérance chronique, la pauvreté économique extrême, la littératie et la numératie, le nombre de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, la proportion de Canadiens à faible revenu relatif, les personnes faisant partie des 40 % inférieurs de la répartition du revenu, le salaire horaire médian, le taux d'entrée et de sortie d'une situation de faible revenu, l'écart moyen de la pauvreté et la résilience des actifs (mesurée par la capacité d'assumer des dépenses pendant trois mois à partir d'une épargne constituée).

L'objectif général du plan fédéral est de réduire la mesure de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, comparable au niveau de 2015 de la mesure du consommateur. L'objectif de réduction de 50 % de la pauvreté s'aligne sur l'un des

objectifs de développement durable adoptés par le Canada en 2015. L'objectif du plan EVP3 de la SIES est également conforme au plan fédéral.

Modifications à la Loi sur les normes d'emploi

Aucun échéancier n'a encore été établi pour la consultation relativement aux modifications apportées à la Loi sur les normes d'emploi. La pandémie et les autres priorités gouvernementales continueront probablement de se voir accorder la priorité jusque dans le courant de l'été 2021. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pourrait être en mesure d'envisager une consultation à l'automne/hiver 2021-2022, mais il se pourrait aussi que celle-ci doive être reportée à 2022 ou plus tard.

Le Ministère procède actuellement à l'examen législatif du salaire minimum. La question de l'indexation annuelle du salaire minimum a déjà été abordée. En 2021, le Ministère se penchera sur les conséquences que pourrait avoir le fait de comparer le salaire minimum à la moyenne des provinces de l'Atlantique.

Réseau d'éducation financière

Le Réseau d'éducation financière est composé d'organismes gouvernementaux, privés et sans but lucratif, ayant uni leurs forces pour faciliter l'accès des Néo-Brunswickois aux connaissances, aux compétences et aux outils dont ils ont besoin pour prendre des décisions financières responsables et éclairées. La SIES compte parmi les membres fondateurs du Réseau d'éducation financière, et un membre de son personnel préside le Réseau du Nouveau-Brunswick.

La mission du Réseau d'éducation financière consiste à créer et à maintenir un vaste réseau provincial de leaders de confiance dans les domaines de l'information et de l'éducation en littératie financière et à rendre les habitants de la province plus compétents financièrement en améliorant l'accès à des outils et ressources faciles à comprendre. La force du Réseau d'éducation financière est le réseau de collaboration de personnes qui mettent en commun des ressources, du matériel et de l'information pour mieux servir les Néo-Brunswickois. Pendant la pandémie de COVID-19, le Réseau a recueilli et diffusé de l'information sur les possibilités de financement pour les particuliers et les organismes aux prises avec des difficultés financières. Le Réseau a également collaboré avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada pour recueillir et partager directement les récits des obstacles auxquels s'étaient heurtés bien des Néo-Brunswickois lors de la transition vers une société sans numéraire.

Littératie financière

En 2011, la SIES a commencé à collaborer avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et le ministère du Développement social (DS) du Nouveau-Brunswick pour promouvoir le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI). Depuis ce temps, le programme « Obtenez vos prestations » a fait l'objet d'une vaste promotion. Les personnes et familles ayant un faible revenu qui ne produisent pas de déclaration de revenus annuelle se voient ainsi privées de nombreux crédits et prestations qui pourraient améliorer leurs vies, puisque l'admissibilité à ces programmes est fondée sur le revenu.

La force du projet « Obtenez vos prestations » du Nouveau-Brunswick continue de résider dans les partenariats de collaboration établis entre les organisations. La SIES est chef de projet et aide l'ARC à entrer en contact avec les particuliers et les communautés, ce qui permet au programme de prendre de l'expansion dans toute la province. Le programme « Obtenez vos prestations » est unique parce qu'il est géré à l'échelle provinciale et il relie des ministères et organismes provinciaux et fédéraux comme Service Canada, Emploi et Développement social Canada et les Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

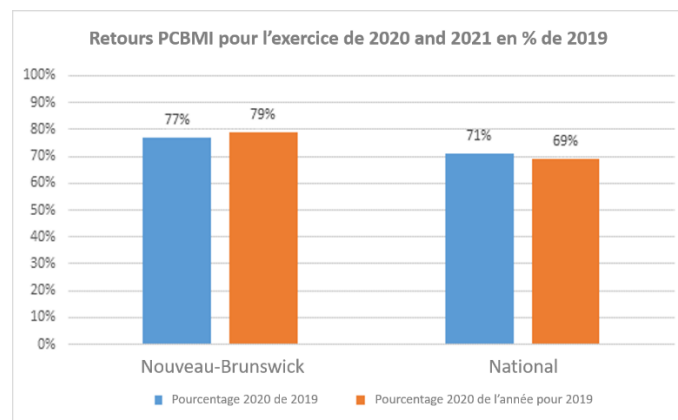
Au cours de la saison des impôts 2021, en raison de la pandémie de COVID-19, la SIES, l'ARC et les nombreux partenaires provinciaux ont réorienté les séances des visites en personne aux visites virtuelles grâce à la vidéoconférence, au téléphone ou au dépôt de documents. Une vaste campagne de promotion à la radio, dans les médias sociaux et les médias imprimés a été menée pour informer les Néo-Brunswickois qu'une aide demeurait offerte pour la préparation de leur déclaration de revenus. Bien que le nombre de déclarations produites soit inférieur à la croissance annuelle des années avant la pandémie de COVID, bon nombre de Néo-Brunswickois ont quand même profité du service gratuit

pour produire leur déclaration de revenus. Le nombre de déclarations au Nouveau-Brunswick pour les années 2020 et 2021 comparativement à 2019 s'est révélé supérieur à la moyenne nationale, en raison, notamment, des efforts concertés des partenaires du programme « Obtenez vos prestations ». Le succès du programme a été souligné lors du lancement de la Stratégie nationale pour la littératie financière de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC).

- Au Nouveau-Brunswick, le pourcentage de déclarations produites en 2021 par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie est de 79 % du total pour toute la période 2019.
- Pour toute l'année de 2020, les déclarations produites représentent 77 % des niveaux de 2019 dans la province.
 - La moyenne nationale pour 2021 est de 69 %, comparativement à 71 % pour 2020.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de bénévoles	363	352	443	579	539	450	571	571	758	740
Nombre de retours soumis	13 969	14 481	17 705	17 763	20 124	21 402	22 671	23 389	23 667	16 990 <small>(29 juin 2020)</small>
Nombre de cliniques	61	62	68	89	99	125	166	177	236	4 cliniques de 9 ont eu lieu <small>(5 cliniques annulées en raison de la COVID-19)</small>
Nombre de prestations accordés en \$		22.6M \$	26.0M \$	29.4M \$	32.4M \$	35.8M \$	38.9M \$	46.8M \$	55.7M \$	36.2M \$

Source: Revenu Canada, Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt



Données en date du 19 juin 2021, source : Agence du revenu du Canada

Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire dépend d'un système alimentaire sain et durable qui garantit la disponibilité d'aliments sains aujourd'hui et pour les générations futures. La production, la distribution, l'accès, la consommation, l'élimination et l'éducation sont nécessaires pour atteindre la sécurité alimentaire. Depuis juin 2020, Food Depot Alimentaire est l'organisme responsable de la gestion des banques alimentaires dans la province, en remplacement de l'Association des banques alimentaires du Nouveau-Brunswick. 61 banques alimentaires sont enregistrées auprès de Food Dépôt Alimentaire.

Dans le cadre du pilier « Inclusion et communautés saines » de l'EVP3, la SIES continue d'adresser la sécurité alimentaire par le biais de partenariats et de connexions. La société collabore avec les programmes alimentaires scolaires et les divers intervenants en sécurité alimentaire communautaire pour se concentrer sur la collecte de détails sur les programmes régionaux, ainsi que sur la mise en œuvre, le suivi et la participation aux groupes de travail provinciaux. Un soutien est également offert pour rechercher des possibilités de subventions auprès de parties autres que la SIES alors que nombreuses possibilités de financement de différentes organisations sont devenues disponibles à la suite de la pandémie.

En tant que membre actif du Comité consultatif du Réseau d'action pour la sécurité alimentaire du Nouveau-Brunswick, la société s'associe à des intervenants du gouvernement et à des organismes sans but lucratif pour promouvoir la connectivité, l'alignement et l'engagement en matière d'alimentation dans la province.

Ci-dessous, un compte rendu des adaptations en matière de sécurité alimentaire qui ont été mises en place pour maintenir les services pendant la pandémie de COVID-19.

- La SIES et les RIC ont participé aux réunions provinciales hebdomadaires d'*Aliments pour tous N.-B.* ;
- Soutien continu aux RIC pour les aider à coordonner les efforts ;
- Partage d'information sur les nouvelles sources de financement disponibles pour les RIC et leurs partenaires ;
- Les RIC ont tenu une liste régionale à jour des ressources communautaires en matière de sécurité alimentaire, qui a été transmise à la SIES et au ministère du Développement social, et ont offert du soutien et des conseils à leurs partenaires.

De beaux sourires et une bonne vision

Le programme De beaux sourires et une bonne vision est le régime de soins dentaires et de la vue pour les enfants des familles à faible revenu du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas d'assurance dentaire ou de la vue, soit privée ou gouvernementale. Mis sur pied dans le cadre du premier plan d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté*, ce programme continue d'offrir l'accès aux soins dentaires et aux soins de la vue aux enfants vulnérables au Nouveau-Brunswick.

Au 31 mars 2021, un total de 14 901 enfants dans la province avaient accès au programme.

Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

La SIES est un des partenaires de la Stratégie fédérale des partenariats de lutte contre l'itinérance, un programme communautaire qui vise à prévenir et à réduire l'itinérance en fournissant un soutien direct et des moyens financiers à 61 communautés désignées et aux organismes qui s'occupent de l'itinérance chez les Autochtones partout au pays.

Sports et loisirs inclusifs

La SIES dirige l'élaboration conjointe, avec la faculté de kinésiologie de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) et Tourisme, Patrimoine et Culture (TPC), d'un projet pilote de quatre ans, axé sur la mesure n° 8, qui consiste en une approche collective inclusive axée sur l'établissement d'un programme de sports et de loisirs à long terme. TPC a également entamé des discussions avec le département des arts et de la culture de l'université et les premiers commentaires s'avérant favorables à un partenariat.

La SIES travaille avec Jackie Oncescu, Ph. D., de la Faculté de kinésiologie de UNB, dont la recherche est guidée par des principes de développement communautaire, de résilience et d'inclusion sociale. Son travail récent est axé sur la pauvreté et les loisirs communautaires, avec des projets ciblant plus précisément les systèmes de prestation des activités récréatives communautaires et l'inclusion sociale, ainsi que les programmes communautaires d'éducation aux loisirs et leurs effets sur les modes de vie des familles à faible revenu. La recherche et les conseils de M^{me} Oncescu dans le cadre de l'élaboration du projet pilote et de la surveillance aideront la SIES à mieux comprendre les enjeux auxquels sont confrontées les familles à faible revenu pour accéder à des activités sportives, récréatives et de loisirs. M^{me} Oncescu pourra également demander et obtenir des fonds supplémentaires pour le projet, dans le cadre du volet de recherche

universitaire. Le projet pilote porte essentiellement sur l'interaction avec les familles d'un conseiller chargé de les orienter afin de contribuer à l'inclusion dans des activités favorisant l'acquisition d'habiletés qui pourraient changer leur vie.

Santé mentale et dépendances

Le ministère de la Santé a annoncé un nouveau Plan interministériel visant les dépendances et la santé mentale. Ce plan a pour but d'améliorer la santé de la population et l'accès aux services, d'intervenir plus tôt auprès de la population et de réduire les conséquences de la toxicomanie. Le Ministère procède également à un examen des soins de santé afin d'élaborer un nouveau plan quinquennal en matière de santé.

Conseil national sur la pauvreté

Pour assurer la responsabilité continue envers les Canadiens en matière de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Canada a créé en 2019 un Conseil consultatif national sur la pauvreté (ci-après désigné simplement comme le Conseil consultatif). Le Conseil consultatif a pour mandat de fournir des conseils indépendants au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, sur la réduction de la pauvreté; de présenter un rapport annuel sur les progrès réalisés en vue de réduire la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, par rapport aux données de 2015; de poursuivre le dialogue sur la pauvreté entamé avec les Canadiens; et d'entreprendre toute activité indiquée par le ministre.

La SIES s'engage à poursuivre sa collaboration avec les parties prenantes par l'intermédiaire du Conseil consultatif sur la pauvreté et à travailler de concert avec le gouvernement du Canada pour améliorer l'inclusion économique et sociale des résidents du Nouveau-Brunswick.

Régime médicaments du Nouveau-Brunswick

Mis sur pied dans le cadre du premier plan d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté*, le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick donne accès à une assurance-médicaments aux Néo-Brunswickois non assurés. Le régime couvre plus de 5 000 médicaments d'ordonnance, y compris de nombreux médicaments au coût élevé. Les primes et les quotes-parts maximum sont calculées en fonction du revenu annuel de la famille, tel qu'indiqué par l'Agence du revenu du Canada sur la déclaration de revenus pour l'année précédant immédiatement l'année en cours. Tous les adultes participants au régime paient des primes mensuelles pour en faire partie. Les enfants de 18 ans et moins ne paieront pas de primes, mais un parent doit être inscrit au régime.

Le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick est offert à tous les résidents du Nouveau-Brunswick qui :

- détiennent une carte d'assurance-maladie valide;
- n'ont pas d'assurance-médicaments (régime privé ou programme gouvernemental);
- ont une assurance-médicaments qui ne couvre pas certains médicaments qui font partie du Formulaire des Régimes médicaments du Nouveau-Brunswick, ou qui ont atteint leur limite de couverture maximale annuelle ou à vie.

Inscriptions au Régime de médicaments du Nouveau-Brunswick

Année fiscale	2019-20 ¹	2020-21 ¹
Nombre de membres	13,733	15,964
Nombre de membres (%) les trois primes les plus basses (200 \$, 400 \$ et 800 \$/an)	9,460 (69%)	10,346 (65%)
Nombre (%) de membres payant 200 \$/an	4,539 (33%)	5,019 (31%)
Nombre (%) de membres payant 400 \$/an	1,692 (12%)	1,875 (12%)
Nombre (%) de membres payant 800 \$/an	3,229 (24%)	3,452 (22%)

Source : Base de données du Régime médicaments du N.-B. du ministère de la Santé et tableau de bord du Régime médicaments du N.-B.
¹ Nombre d'inscriptions en date du 20 août 2021.

Promotion et sensibilisation

En 2020-2021, les activités de promotion de la SIES ont essentiellement visé à en faire connaître les services de transport abordables et accessibles à l'échelle de la province. Des vidéos promotionnelles ont été créées par des professionnels et partagées largement sur les plateformes de médias sociaux. La SIES a également fait une vaste promotion des séances virtuelles « Obtenez vos prestations » du Nouveau-Brunswick au moyen de publications sur les médias sociaux provinciaux, de messages radio, d'imprimés et d'information diffusée dans le cadre de divers programmes de soutien des communautés.

Examen des programmes, des services et des politiques fiscales du gouvernement

L'examen des programmes, des services et des politiques fiscales du gouvernement vise à simplifier ces programmes et services et à en assurer l'efficacité en vue de mieux soutenir les résidents du Nouveau-Brunswick. La Commission des finances et de l'alphabétisation (*Financial and Literacy Board*) a entrepris la planification de cet examen. Un examen complet des programmes, des services et des politiques fiscales du GNB visant les personnes et les familles à faible revenu ne peut cependant être entrepris qu'après la pandémie.

Réforme de l'aide sociale

Dans le cadre du plan EVP3, la SIES s'est engagée à procéder à une réforme de l'aide sociale afin d'éliminer les obstacles à l'emploi et de fournir un soutien au revenu adéquat aux citoyens qui n'ont pas la capacité de travailler. La planification a débuté, en vue d'évaluer les besoins des clients employables qui rencontrent des obstacles et de ceux qui doivent en surmonter plusieurs et ont, de ce fait, besoin d'un soutien au revenu.

Entreprise sociale

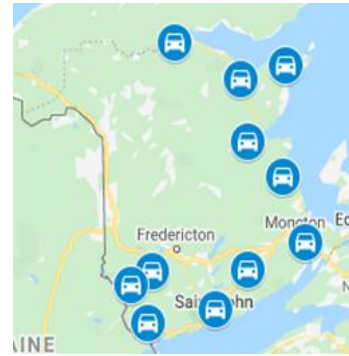
Des activités de mobilisation et de planification avec les principaux intervenants de l'entreprise sociale au Nouveau-Brunswick ont débuté, et un projet de soutien et de développement du secteur a été lancé avec le Centre Pond-Deshpande (CPD). Au cours de cet exercice, la SIES a fait appel au CPD de l'Université du Nouveau-Brunswick pour concevoir, déployer et analyser une enquête sur les entreprises sociales ciblant les organismes sans but lucratif soutenus par la SIES, afin de mesurer leur état de préparation à l'entreprise sociale et pour développer, soutenir et lancer le comité consultatif sur l'entreprise sociale du Nouveau-Brunswick, composé de défenseurs et de décideurs provinciaux clés du secteur de l'entreprise sociale. L'enquête en question devrait être lancée en juin 2021.

En fonction des résultats de l'enquête et de renseignements connexes, le CPD entreprendra, auprès des entreprises sociales cernées, l'évaluation de la préparation organisationnelle au développement et à la croissance, le perfectionnement des compétences de base en affaires, la prestation d'un soutien au développement d'idées et la planification de l'expérimentation, de même que la prestation d'une aide aux nouvelles entreprises sociales pour accéder au capital d'investissement et se lancer.

Avec le comité consultatif sur l'entreprise sociale du Nouveau-Brunswick comme pierre angulaire, le CPD mettra en relation les organismes des RIC et organismes sans but lucratif avec des entrepreneurs sociaux et d'autres intervenants clés en vue de mieux soutenir la croissance et le développement et d'initier un apprentissage et un engagement continus au sein du secteur par l'intermédiaire d'un plan de dialogue et de communication, d'ateliers d'apprentissage et de conférences.

Transport

L'une des mesures prioritaires du plan EVP3 consiste à élaborer et à mettre en œuvre des plans de transport régional pour accroître l'accessibilité, le caractère abordable et l'offre des services de transport. Le transport inclusif fait partie des mesures prioritaires depuis le plan EVP1 et a poursuivi son expansion grâce au plan EVP2. Depuis, les programmes de transport communautaire ont fait beaucoup de chemin. Avec l'entrée en jeu du plan EVP3, les RIC ont travaillé avec persévérance pour élargir l'offre de services de transport à mesure que le transport devenait le principal enjeu durant la pandémie.



À la mi-mars, lors de l'écllosion de COVID-19, la SIES a rapidement mis au point des protocoles précis, y compris l'aide à l'approvisionnement en équipement de protection individuelle pour les conducteurs et les passagers afin de contribuer au fonctionnement sécuritaire des services de transport dans la province. Un comité spécial a été créé pour travailler en collaboration avec les forces de police provinciales, la GRC, l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick et le ministère de la Sécurité publique. Un [répertoire des services de transport communautaire indépendants](#) a également été créé.

La SIES fournit le soutien administratif et financier nécessaire à l'établissement et au fonctionnement des services de transport en favorisant les liens entre les divers services en vue d'améliorer le modèle de fonctionnement. Elle offre également du soutien pour la mise en œuvre, le suivi, le maintien du programme de transport communautaire/régional tout en collaborant à l'élargissement régional d'un programme communautaire, en suivant tous les protocoles liés à la COVID-19, en participant aux groupes de transport provinciaux et en cherchant activement des possibilités de subventions de parties autres qu'elle-même. La SIES a aussi assuré une liaison entre les services communautaires et les principaux intervenants et décideurs à l'échelon provincial. Les services de transport ont par ailleurs été adaptés pour inclure le transport de biens essentiels à mesure que la province se confinait. Un mandat a été confié pour le maintien de ce service, même durant les phases rouges du confinement total.

Ci-dessous, un compte rendu détaillé du processus d'adaptation du programme déployé pour maintenir les services de transport pendant la pandémie de COVID-19.

- Analyse des services de transport existants afin de déterminer leur état opérationnel;
- Collaboration avec Développement social pour créer et valider des protocoles avec Santé publique, puis les communiquer aux services de transport;
- Création d'un sous-comité à partir des meilleurs services de transport pour agir en tant que conseillers au sujet des opérations;
- Préparation d'une lettre de recommandation pour les chauffeurs, à montrer aux autorités d'exécution de la loi, pour attester que ces derniers peuvent transporter des personnes ou des marchandises en leur nom, et élaboration de procédures sur le transport de personnes et de marchandises;
- Collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Santé, l'Organisation des mesures d'urgence du N.-B., le ministère du Développement social et le quartier général de la GRC pour officialiser la lettre de recommandation requise et émettre une carte officielle (deux pièces justificatives permettant aux chauffeurs d'exercer leurs fonctions sans être arrêtés par les autorités);
- Liaison avec le Bureau d'assurance pour obtenir la confirmation officielle que les chauffeurs bénévoles assurés;
- Coordination de la distribution de l'équipement de protection individuelle aux services de transport;
- Aide à la mise en place de services de transport dans les régions sans structures existantes, et connexion avec les services de transport opérationnels pour obtenir des précisions sur les pratiques exemplaires;
- Soutien aux régions disposant de services de transport existants pour les aider à s'adapter aux nouvelles exigences en matière de santé publique;
- Analyse des problèmes de transport avec les décideurs au palier provincial;
- Financement pour assurer la continuité des services ou l'introduction de nouveaux services, et partage de données sur les nouvelles sources de financement offertes;

- Soutien des régions dans l'élaboration d'un tout nouveau programme de transport pendant la pandémie, afin de répondre aux besoins de leur communauté;
- Offre d'une formation pertinente sur la prestation de services aux RIC et à leurs partenaires;
- Coordination des réunions hebdomadaires du groupe de travail sur le transport et des réunions provinciales s'y rapportant, pour assurer une transition efficace et sécuritaire vers les nouvelles mesures liées à la COVID-19;
- Collaboration avec les équipes de résilience en matière de transport;
- Collaboration avec le Réseau de santé Vitalité pour le transport des patients;
- Création d'un groupe de travail dans la Péninsule acadienne aux fins d'élaboration d'une stratégie de transport;
- Création d'une page Web consacrée aux services de transport;
- Création de vidéos promotionnelles pour faire connaître les services de transport dans toute la province;
- Élaboration d'une stratégie de recrutement de bénévoles.

Histoire à succès de services de transport

Il y a deux ans, un client s'est inscrit au service régional de transport de Kent pour être transporté trois fois par semaine à l'hôpital pour ses traitements de dialyse. Qu'il pleuve ou qu'il vente, les chauffeurs se relayaient, coordonnant leurs efforts et allant même jusqu'à partir plus tôt de chez le client, au besoin. Si les conditions routières ne permettaient pas de voyager en toute sécurité, le coordonnateur appelait le service de dialyse pour modifier l'heure ou la date du traitement suffisamment longtemps à l'avance pour qu'il soit possible de le faire sans trop mettre de pression sur le système de santé. Aujourd'hui, ce client n'a plus besoin d'un traitement régulier. Il a appelé le coordonnateur pour remercier les fournisseurs de services de transport et les chauffeurs bénévoles. C'est, selon lui, grâce aux services personnalisés et fiables de ce programme de transport communautaire qu'il a pu se rétablir de son problème de santé.

Progrès des 9 mesures prioritaires

Ensemble pour vaincre la pauvreté 3

Mesures

État des mesures

Pilier 1 : Sécurité du revenu

1. Réformer l'aide sociale pour éliminer les barrières à l'emploi des clients qui peuvent travailler et fournir un soutien suffisant à ceux qui se heurtent à de multiples barrières les empêchant de travailler. **Planification commencée**
2. Mener une consultation sur les modifications à la Loi sur les normes d'emploi afin de mieux aider les travailleurs à faible revenu, notamment en examinant les taux des heures supplémentaires, en améliorant les dispositions sur les congés de maladie, en abrogeant l'exemption pour les travailleurs domestiques et en étalonnant le salaire minimum à la moyenne de l'Atlantique d'ici 2021, qui sera indexé annuellement par la suite. **Planification commencée**
3. Investir, au moyen d'un nouveau fonds de finance sociale, afin d'accroître les capacités et la viabilité des entreprises sociales relevant d'organismes sans but lucratif au Nouveau-Brunswick. **En cours**

Pilier 2 : Coordination des programmes et des services

4. Examiner les programmes, les services et les politiques fiscales gouvernementaux qui s'adressent aux personnes et aux familles à faible revenu pour éliminer les redondances, simplifier les exigences de demande complexes et assurer l'efficacité des programmes pour mieux aider les résidents du Nouveau-Brunswick. **Planification commencée**
5. Mettre sur pied un guichet unique où les Néo-Brunswickois pourront plus facilement obtenir de l'information et avoir accès aux programmes et aux services gouvernementaux et communautaires dont ils ont besoin. **Complété**

Pilier 3 : Inclusion et communautés saines

6. Améliorer l'accès aux services en santé mentale et en toxicomanie, et réduire le temps d'attente. **En cours**
7. Élaborer et mettre en œuvre des plans de transport régionaux qui amélioreront l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport. **En cours**
8. Travailler avec les partenaires pour offrir une gamme d'activités sportives, d'activités récréatives et de loisirs aux personnes à faible revenu. **En cours**
9. Soutenir les enfants et les jeunes en s'assurant qu'il existe des programmes alimentaires scolaires dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick. **En cours**

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 20 (1 et 2) de la Loi sur l'inclusion économique et sociale, la Société peut procéder à la nomination d'employés fondé sur le mérite. Au 31 mars 2021, la Société comptait sept employés à temps plein.

Langues officielles

La SIES reconnaît ses obligations en matière de langues officielles et s'est engagée à offrir activement et à fournir des services de qualité aux citoyens dans la langue officielle de leur choix et selon tous les modes de prestation de services. Les RIC et leurs partenaires sont aussi assujettis à la Loi sur les langues officielles.

La SIES s'efforce d'offrir ses services dans les deux langues officielles, non seulement pour se conformer à la loi, mais surtout pour faire la promotion de la valeur d'inclusion bien ancrée et à la base de la Société et du plan EVP.

La stratégie sur les langues officielles de la SIES vient consolider la position de la Société vis-à-vis des langues officielles. Elle fournit également aux RIC les outils nécessaires afin qu'ils puissent servir les Néo-Brunswickois dans la langue officielle de leur choix.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2021, la SIES a poursuivi ses efforts de promotion, de vérification et de soutien aux langues officielles à l'interne, avec les RIC et les partenaires externes, conformément à sa stratégie.

Faits saillants d'Ensemble pour vaincre la pauvreté

2008

Octobre

Annnonce de l'initiative d'engagement public visant à adopter un plan de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick

2009

Janvier à avril

Dialogues publics

Juin à septembre

Tables rondes

Novembre

Forum final menant à l'adoption d'Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale du N.-B. (EVP1)

Décembre

Prolongement de la carte médicale pendant trois ans pour les personnes qui quittent l'aide sociale

2010

Janvier

Élimination de l'aide temporaire du programme d'aide au revenu

Janvier

La politique économique relative aux ménages s'applique désormais seulement aux bénéficiaires de l'aide au revenu qui sont en relation de couple

Avril

Adoption de la Loi sur l'inclusion économique et sociale

Avril

Financement stable aux refuges pour sans-abri pendant cinq ans

Avril

Modifications apportées à la Loi sur la location de locaux d'habitation pour protéger les résidents

Avril

Augmentation du salaire minimum à 8,50\$ l'heure

Mai

Nomination du Président et des co-présidents de la SIES

Juin

Nomination des autres membres du CA de la SIES

Juin

Première rencontre du CA

Septembre

Augmentation du salaire minimum à 9 \$ l'heure

Octobre

Investissement dans l'apprentissage précoce et les services de garde

Août à janvier 2011

La SIES embauche son personnel

2011

Janvier

Première rencontre des trois comités consultatifs

Février à octobre

Établissement des 12 réseaux d'inclusion communautaire (RIC)

Avril	Augmentation du salaire minimum à 9,50\$ l'heure
Août	Prestations pour la garde d'enfants, l'aide au chauffage et la santé sont liées dans la mesure du possible au revenu familial
Novembre	Début du financement des RIC pour appuyer les initiatives en matière de transport et d'apprentissage communautaire
2012	
Avril	Augmentation du salaire minimum à 10\$ l'heure
Juin	Conférence provinciale sur le transport communautaire
Juin	Le comité consultatif sur les soins de la santé présente au gouvernement son rapport sur les soins dentaires et de la vue
Juin	Le comité consultatif sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaire (ESFIC) présente son rapport au gouvernement
Septembre	Lancement du programme De beaux sourires et une bonne vision pour les enfants des familles à faible revenu
Octobre	Le comité consultatif sur la réforme de l'aide sociale présente son rapport au gouvernement
2013	
Mai	Établissement d'un groupe de travail interministériel sur le transport
Octobre	Restructuration et hausse des taux d'aide sociale
Octobre	Refonte de la politique économique des ménages
Octobre	Hausse des possibilités de gains monétaires pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui font la transition vers le travail
Octobre	Changements aux exemptions de salaire pour inclure un supplément au revenu
Septembre à octobre	Dialogues publics Ensemble pour vaincre la pauvreté 2
Septembre à octobre	Rencontres avec les associations régionales et provinciales
Octobre à avril 2014	Élaboration d'Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale 2014-2019
Octobre	Première rencontre du groupe de travail interministériel pour les personnes vivant en pauvreté
Décembre	Annonce du Régime médicaments du N.-B.
2014	
Février	Annonce par le gouvernement de la création des fonds d'investissements communautaires et du crédit d'impôt pour les petites et moyennes entreprises à la suite des recommandations du comité consultatif (ESFIC)

Mai	Présentation d'Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau Brunswick 2014-2019
Mai	Lancement du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick
Août	Enseignement des métiers dans les écoles afin de mieux préparer les jeunes pour l'avenir, et investissement pour rénover les espaces réservés à l'enseignement des métiers dans les écoles et aménager de nouveaux locaux
Octobre	Nouvelle exemption salariale pour les personnes ayant un handicap, dans le cadre de la réforme de l'aide sociale
Novembre	Conclusion de EVP1
Décembre	Début de EVP2
Décembre	Augmentation du salaire minimum à 10,30\$ l'heure
2015	
Mars	Lancement du Fonds d'emploi pour les jeunes pour aider à créer des emplois
Avril	Première réunion du comité consultatif sur les systèmes de transport ruraux et urbains
Mai	EVP reçoit un prix national en matière de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick (Catégorie : provinces et municipalités qui travaillent en partenariat)
Juin	Présentation publique de <i>L'impact du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014</i>
Novembre à Décembre	La SIES tient une campagne de sensibilisation <i>Petits gestes, grande contribution</i> de 2 semaines, pour faire la promotion du bénévolat
2016	
Janvier	Premier Sommet sur les possibilités en matière d'inclusion économique
Février	Conversation communautaire sur l'équité en santé
Avril	Augmentation du salaire minimum à 10,65\$ l'heure
Avril	Le gouvernement du N.-B. annonce l'accès gratuit aux études postsecondaires pour étudiants des familles à faible et à moyen revenu
Septembre	Création des plans d'éducation de 10 ans
Septembre	Investissement de 56 millions de dollars dans le logement abordable avec le gouvernement fédéral afin que les personnes les plus vulnérables aient un chez-soi
Septembre	La province investit 1 M\$ pour aider les adultes sans emploi à apprendre une langue seconde officielle
Novembre	Le gouvernement du NB élargit le Programme d'aide pour l'énergie domestique

2017

Janvier	Expansion du modèle de prestation des services intégrés
Février	Sommet sur le plan des familles concernant la réduction de la pauvreté
Février	<i>Exploiter le pouvoir de la littératie : la stratégie globale du Nouveau-Brunswick en matière de littératie</i> afin d'améliorer les niveaux de littératie dans la province
Mai	Sommet sur les possibilités sur l'inclusion économique
Mai	Plan pour les familles – réduction de la pauvreté
Août	Élargissement du Programme d'aide aux études
Novembre	Gouvernement annonce l'élargissement du programme De beaux sourires et une bonne vision pour les enfants de quatre ans qui n'ont pas d'assurance privée ou publique
Novembre	Campagne <i>Petits gestes, grande contribution</i>
Décembre	Dépôt du rapport sur le transport inclusif

2018

Janvier	Gouvernement annonce des services de garde gratuits pour les familles à faible revenu
Février	Création du comité de mise en œuvre sur le transport rural et urbain
Mars	Dépôt du rapport d'étape d'EVP2
Avril	Baisse du taux d'impôt sur le revenu des petites entreprises
Mai	Partenariat entre le gouvernement provincial et Living SJ pour un projet pilote visant à mettre fin à la pauvreté générationnelle
Juin	La SIES tient une tournée provinciale pour rencontrer les chefs de file, en préparation pour le processus de renouvellement d'EVP
Juillet	Le gouvernement provincial lance un portail de ressources en ligne à l'intention des familles à la recherche de renseignements au sujet des services et des programmes de garderie éducatifs
Novembre	Le gouvernement fournit des fonds pour aider avec la mise en place de refuges temporaires pour les personnes qui ont besoin d'un logement sécuritaire pendant les mois d'hiver

2019

Janvier	Publication du Rapport sur le revenu de subsistance et l'équité salariale
Janvier	Publication du Rapport Un appel, plusieurs services – Une solution de guichet unique
Février	Lancement du processus de renouvellement d'EVP
Mars	Le gouvernement annonce que le nombre de Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés a dépassé l'objectif

Mars à mai	Processus d'engagement public pour EVP3 : sondage en ligne, dialogues communautaires et sectoriels, groupes de discussion, Échange Meilleurs Cerveaux, mémoires
Avril	Augmentation du salaire minimum à 11,50 \$ l'heure
Avril	Le gouvernement annonce le renouvellement de bourses pour frais de scolarité et le rétablissement du crédit d'impôt pour frais de scolarité
Août	Néo-Brunswickois nommé président du Conseil consultatif national sur la pauvreté – Scott MacAfee de la SIES
Octobre	Gouvernement annonce nouvelle initiative pour aider les élèves et les étudiants à explorer des possibilités d'apprentissage
2020	
Février	Statistique Canada propose des changements à la Mesure du panier de consommation
Mars	Lancement d'Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 (2020-2025)
Août	Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées annonce la participation de l'ESIC au Plan d'action pour les personnes ayant un handicap 2020
Octobre	Mise en œuvre du guichet unique (211)
Novembre	Le gouvernement soutient le développement d'entreprises sociales au Nouveau-Brunswick
2021	
Janvier	Report sur les revenus de subsistance au N.-B.
Février	Publication du rapport final sur la Société d'inclusion économique et sociale : <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté 2014-2019 (EVP2)</i>

États financiers

**Société d'inclusion économique et sociale
du Nouveau-Brunswick**

**États financiers
Le 31 mars 2021**

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Le 31 mars 2021

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4 - 6



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du : Conseil d'administration de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, les états des résultats, de l'évolution de l'excédent accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes afférentes aux états financiers, dont un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités que nous confèrent ces normes sont décrites de façon plus détaillée à la section « Responsabilités de l'auditeur quant à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation, conformément aux exigences déontologiques applicables à notre audit d'états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques en vertu de ces exigences. Nous estimons que les preuves d'audit que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans la préparation des états financiers, la direction doit aussi évaluer la viabilité de l'organisation selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, divulguer les questions liées à la continuité d'exploitation, le cas échéant, et appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'elle ne compte liquider l'organisation ou cesser ses activités ou que de telles démarches représentent la seule solution réaliste.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la surveillance du processus de rapports financiers de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur quant à l'audit des états financiers

Notre objectif consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, dans leur ensemble, sont exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et à produire un rapport d'audit qui présente notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne constitue pas une garantie qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada décèlera sans faute une inexactitude importante si elle est présente. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont jugées importantes s'il est raisonnable de s'attendre qu'elles pourraient, de façon individuelle ou générale, avoir une influence sur les décisions économiques prises en fonction des états financiers en question. Dans le cadre d'un audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et de scepticisme professionnel. De plus :

- nous cernons et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, résultant de fraudes ou d'erreurs, puis concevons et exécutons des procédures d'audit adaptées aux risques et obtenons des preuves d'audit suffisantes et appropriées sur lesquelles fonder notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude importante résultant de fraudes est plus élevé que celui de ne pas déceler une inexactitude résultant d'erreurs, car les fraudes peuvent comprendre la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les déclarations trompeuses ou le contournement des contrôles internes;
- nous acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit qui conviennent à la situation, mais qui ne visent pas à formuler une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'organisation;
- nous évaluons la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des prévisions comptables et des informations afférentes fournies par la direction;
- nous tirons des conclusions sur la pertinence de l'utilisation du principe comptable de la continuité d'exploitation par la direction et, selon les preuves d'audit recueillies, sur la présence possible d'une inexactitude importante liée à des situations ou des conditions pouvant jeter un doute important sur la capacité de continuité de l'organisation. Si nous concluons qu'il existe une inexactitude importante, nous sommes tenus de faire ressortir dans notre rapport d'audit les informations connexes figurant dans les états financiers ou, si lesdites informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les preuves d'audit obtenues jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu généraux des états financiers, y compris les documents d'information, et déterminons si les états financiers représentent les transactions et les activités sous-jacentes de façon fidèle.

Nous communiquons aux personnes chargées de la gouvernance notamment la portée et le déroulement prévus de l'audit ainsi que ses importantes conclusions, y compris les lacunes importantes cernées dans les contrôles internes.


Comptables Professionnels Agréés

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Le 23 juin 2021

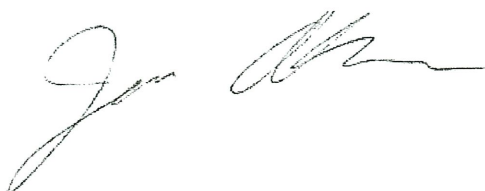
Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

Le 31 mars 2021

	2021	2020
ACTIF FINANCIER		
À recevoir d'un apparenté, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (note 3)	<u>3 412 877\$</u>	<u>2 877 914\$</u>
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	38 654\$	38 273\$
EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Excédent	<u>3 374 223</u>	<u>2 839 641</u>
	<u>3 412 877\$</u>	<u>2 877 914\$</u>

Approuvé au nom du conseil d'administration



Administrateur _____



Administrateur _____

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
Recettes		
Province du Nouveau-Brunswick	<u>2 826 746\$</u>	<u>2 823 015\$</u>
Dépenses liées aux programmes		
Réseaux d'inclusion communautaire	628 691	780 444
Subventions pour le transport communautaire	552 720	459 000
Subventions pour projets d'action Communautaire (apprentissage)	-	374 412
Financement spécial pour projets d'impact	70 500	389 702
Projets spéciaux	300 144	389 204
Littératie financière	131 389	134 966
Bon d'études canadien	-	5 788
Dépenses du conseil d'administration	8 283	32 378
Ensemble Ensemble pour vaincre la pauvreté 3	<u>565</u>	<u>63 771</u>
	<u>1 692 292</u>	<u>2 629 665</u>
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages connexes	507 092	464 634
Services	67 475	36 999
Déplacements	11 680	15 333
Téléphone	8 421	10 032
Frais informatiques	3 081	1 346
Fournitures	2 123	1 650
Déplacements	-	58
	<u>599 872</u>	<u>530 052</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	534 582	(336 702)
Évolution de l'excédent accumulé, à l'ouverture	<u>2 839 641</u>	<u>3 176 343</u>
Évolution de l'excédent accumulé, à la clôture	<u><u>3 374 223\$</u></u>	<u><u>2 839 641\$</u></u>

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
Activités d'exploitation		
Encaissements provenant de la Province du Nouveau-Brunswick	2 291 783\$	3 137 305\$
Décaissements destinés aux fournisseurs et aux employés	<u>(2 291 783)</u>	<u>(3 137 305)</u>
Variation de l'encaisse	-	-
Trésorerie à l'ouverture	<u>-</u>	<u>-</u>
Trésorerie à la clôture	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>

La source de revenus de la Société est la Province du Nouveau-Brunswick. La Société ne détient pas de compte bancaire séparé et toutes les activités de fonctionnement passent par la Province du Nouveau-Brunswick.

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2021

1. Nature des activités

La Société d'inclusion économique et sociale est une société de la Couronne du Nouveau-Brunswick créée en vertu d'une loi spéciale le 16 avril 2010. La Société est exonérée d'impôt selon l'alinéa 149(1)(d) de la LIR.

Cette société a été créée dans le cadre du plan provincial pour assurer le partenariat continu des citoyens du Nouveau-Brunswick à l'élaboration, à l'adoption, à la mise en œuvre et à l'évaluation du Plan d'inclusion économique et sociale. La vision du Plan consiste à faire en sorte que tous les citoyens disposent des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux tout en vivant dans la dignité, dans la sécurité et en bonne santé.

Les buts et objets premiers de la Société sont les suivants:

- a) assurer la mise en œuvre et l'évaluation du plan provincial ainsi que l'élaboration et l'adoption de tout autre plan d'inclusion économique et sociale;
- b) coordonner et appuyer les réseaux d'inclusion communautaires dans l'élaboration de leurs plans locaux et la réalisation des objectifs du plan provincial énoncés dans leurs plans locaux;
- c) gérer le Fonds de l'inclusion économique et sociale créé en vertu de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*;
- d) exercer les autres activités ou fonctions qu'autorisent ou exigent la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* et les règlements connexes, tel que l'ordonne le lieutenant-gouverneur en conseil.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Constatation des produits

La Société suit la méthode du report pour la constatation des subventions reçues à l'égard d'activités et de projets particuliers. Les subventions à utiliser à des fins déterminées sont comptabilisées à titre de produits au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Lorsqu'une partie d'une subvention se rapporte à une période ultérieure, elle est reportée et constatée au cours de la période suivante.

Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont constatées par régularisation.

La société reçoit actuellement la totalité de son financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2021

(b) Immobilisations

La Société comptabilise les dépenses d'immobilisations de moins de 10 000 \$ à titre de dépenses engagées de la période visée.

(c) Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Le gouvernement du Nouveau Brunswick procure sans frais divers fournitures et services à la Société, notamment les immobilisations, la technologie de l'information, les services comptables et de ressources humaines, les frais d'occupation et autres services de soutien administratif. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de fournitures et de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

(d) Régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite

Les employés à temps plein de la Société cotisent au Régime à risques partagés dans les services publics du Nouveau Brunswick. Le régime est défini comme un régime interentreprises à prestations déterminées auquel cotisent la Société et ses employés. Les cotisations de l'employeur à ce régime sont comptabilisées comme un régime à cotisations déterminées, puisque l'obligation de la Société se limite au montant de ces cotisations.

(e) Instruments financiers

L'organisation évalue initialement son actif et son passif financiers à la juste valeur marchande, sauf pour certaines opérations avec lien de dépendance. La Société évalue ultérieurement son actif et son passif financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont inscrits subséquemment à leur juste valeur.

L'actif financier évalué au coût amorti comprend les débiteurs. Le passif financier évalué au coût amorti comprend les créditeurs et les charges à payer.

(f) Incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses comptables ayant une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et sur la présentation du passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des charges constatées au cours de la période visée. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2021

3. Opérations entre apparentés

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick paie la totalité des frais au nom de la Société tout au long de l'exercice.

Le montant à recevoir du gouvernement du Nouveau-Brunswick représente le montant dû à la Société pour l'excédent du financement approuvé sur les dépenses engagées.

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a autorisé un financement totalisant 2021 – 2 826 746\$ (2020 – 2 825 015\$).

	2021	2020
À recevoir du gouvernement du Nouveau-Brunswick	<u>3 412 877\$</u>	<u>2 877 914\$</u>

4. Crédoiteurs et charges à payer

	2021	2020
Congés annuels accumulés	31 154\$	30 773\$
Frais de vérification constatés	<u>7 500</u>	<u>7 500</u>
	<u>38 654\$</u>	<u>38 273\$</u>

5. Autre

L'épidémie d'une nouvelle souche de coronavirus a entraîné la déclaration mondiale d'une pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020. Les mesures gouvernementales en place pour lutter contre la menace du virus pour la santé ont causé des perturbations matérielles aux entreprises dans le monde, entraînant un ralentissement économique. La durée et l'impact de l'épidémie sont inconnus pour le moment, tout comme l'efficacité des interventions du gouvernement et des banques centrales. Il n'est pas possible d'estimer de manière fiable la durée et la sévérité des mesures ni leur impact sur les résultats et conditions financiers futurs de la société. Tout impact au 31 mars 2021 a été inclus dans ces états financiers.